



Lexique

Glossaire explicatif



À pari / au-dessus du pair / en dessous du pair

Ces termes indiquent si une obligation est émise à un prix :

- égal à sa valeur nominale,
- supérieur à sa valeur nominale,
- inférieur à sa valeur nominale.

Action

Une action est la preuve que vous possédez une partie d'une entreprise. Si vous détenez une action, vous êtes copropriétaire de cette entreprise. La valeur de l'action augmente ou diminue en fonction de l'évolution de la valeur de l'entreprise. Vous pouvez également recevoir une partie du bénéfice sous forme de [dividende](#).

Actionnaire

L'actionnaire est une personne qui détient une ou plusieurs actions d'une entreprise. Les actionnaires disposent généralement d'un droit de vote à l'assemblée générale.

Bourse

La bourse est un lieu où des entreprises et d'autres organisations peuvent acheter et vendre des actions et d'autres produits financiers. Les personnes qui souhaitent investir peuvent, par exemple, acheter ou vendre certaines actions ou obligations via la bourse.

Conseil en investissement

Le conseil en investissement est un service par lequel la banque formule des recommandations personnalisées à un client, soit à sa demande soit à l'initiative de la banque, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers.

Les quatre éléments essentiels du conseil en investissement sont :

1. **Recommandation** : un avis sur une ligne d'action à suivre.
2. **Personnalisée** : adaptée à la situation du client.
3. **Opération** : achat, vente, conservation ou souscription d'un instrument financier.
4. **Instrument financier** : l'opération doit porter sur un instrument financier reconnu légalement.

Commission de gestion commerciale

Une commission de gestion commerciale est un coût récurrent supporté par un compartiment d'une [sicav](#). Elle couvre les coûts liés à la promotion, la distribution et le soutien commercial du fonds auprès des investisseurs. Cette commission est exprimée en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du compartiment ou en montant fixe annuel.

Coupon

Le coupon est l'intérêt que vous percevez sur une obligation.

Dérivés financiers

Les dérivés financiers sont des instruments d'investissement dont la valeur est dérivée d'une valeur sous-jacente telle que des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt, des matières premières ou des indices financiers. Les dérivés financiers sont également appelés produits dérivés et sont utilisés pour couvrir des risques (hedging), pour spéculer sur des mouvements de prix ou pour accéder à certains marchés sans posséder directement les actifs sous-jacents.



Dividende

Un dividende est la part du bénéfice qu'une entreprise distribue aux personnes qui détiennent une [action](#) de cette entreprise. Si vous détenez une action, vous pouvez donc recevoir un dividende.

Fonds de capitalisation

Un fonds de capitalisation est un fonds d'investissement dans lequel les revenus générés par les placements sont réinvestis, au lieu d'être distribués à l'investisseur. L'investisseur ne perçoit donc ces revenus qu'au moment où il ou elle vend le fonds.

Fonds de distribution

Un fonds de distribution est un fonds d'investissement dont les revenus générés par les placements sont versés annuellement à l'investisseur.

Frais d'administration

Les frais d'administration sont des frais récurrents payés par une sicav à la société de gestion ou à une partie déléguée pour l'exécution de tâches administratives. Ces tâches comprennent notamment : la comptabilité du fonds, le reporting aux autorités de surveillance (telles que la FSMA), la préparation des rapports annuels et semestriels, le calcul de la valeur nette d'inventaire (VNI), ainsi que l'assistance juridique et en matière de conformité. Les frais sont généralement exprimés en pourcentage de l'actif net du compartiment.

Fonds d'investissement :

Un fonds d'investissement regroupe les capitaux de plusieurs investisseurs au sein d'une seule entité. Le gestionnaire des actifs assure la sélection et le suivi des investissements, afin de garantir une large diversification et de permettre à l'investisseur de bénéficier d'une gestion spécialisée. Cela rend l'investissement plus efficace, plus simple et plus accessible.

Fonds RDT

Un fonds RDT est un fonds d'investissement spécifique principalement utilisé en Belgique. Il est conçu pour permettre de bénéficier des avantages fiscaux liés au régime des revenus définitivement taxés (RDT). Les fonds RDT sont attractifs pour les sociétés et autres personnes morales soumises à l'impôt des sociétés belges. Les investisseurs particuliers ne peuvent pas bénéficier de la déduction RDT.

Frais courants

Les frais courants sont des frais prélevés au cours d'une année sur un compartiment d'un fonds d'investissement. Ils sont exprimés en pourcentage de l'actif net moyen et comprennent : les frais de gestion (tels que les commissions de gestion), les frais administratifs (tels que les frais de garde, les frais juridiques, l'audit), les frais d'exploitation (tels que le marketing, le reporting) et les frais de transaction (pour l'achat et la vente de titres). Ces frais ne sont pas facturés directement à l'investisseur, mais sont automatiquement déduits via les actifs du fonds.

Frais de dépositaire

Les frais de dépositaire sont la rémunération versée par la sicav au dépositaire pour l'exécution de ses missions. Ils couvrent notamment : la conservation des instruments financiers, le contrôle de la valeur nette d'inventaire, la vérification des transactions et des flux de trésorerie et le respect des obligations légales et statutaires.



Frais de tenue du registre

Les frais de tenue du registre est la rémunération liée au processus administratif consistant à conserver, actualiser et gérer les données des actionnaires. Cela comprend notamment :

1. **L'identification des actionnaires** : nom, adresse et autres informations pertinentes.
2. **L'enregistrement des transactions** : achat, vente et transfert d'actions ou d'autres instruments financiers.
3. **La mise à jour du registre des actionnaires** : maintien du registre à jour, y compris en cas de changement de propriété, de division, de fusion ou d'autres opérations.
4. **La communication** : envoi d'informations aux actionnaires, telles que les convocations aux assemblées générales, les informations sur les dividendes et les communications légales.

Gestion de patrimoine

La gestion de patrimoine est un service par lequel une banque prend en charge la gestion des investissements d'un client. Cela se fait sur la base d'un profil d'investissement prédéfini, tenant compte des objectifs, son attitude à l'égard du risque, de l'horizon d'investissement et de la situation financière du client. La gestion de patrimoine est discrétionnaire, ce qui signifie que la banque peut prendre des décisions d'investissement de manière autonome dans les limites convenues. Le client confie un mandat par lequel la banque peut agir en son nom.

Gestion intellectuelle

La gestion intellectuelle renvoie à la gestion stratégique et de contenu du portefeuille d'investissement. Elle comprend notamment : la détermination de la politique d'investissement et des objectifs du fonds, la prise de décisions en matière d'allocation d'actifs, la sélection d'instruments financiers ou la gestion des risques, ainsi que le suivi de la qualité et de la cohérence de la gestion du portefeuille.

Indice de référence (benchmark)

Un benchmark est une base de comparaison utilisée pour évaluer la performance d'un instrument financier, d'un portefeuille, d'un fonds ou d'une stratégie. Il s'agit généralement d'un indice représentatif d'un marché ou d'un secteur.

Intérêt

L'intérêt est le montant que vous payez ou recevez parce que vous empruntez ou prêtez de l'argent. Lorsque vous investissez par exemple dans une obligation, vous prêtez de l'argent à une entreprise ou à l'État. Vous percevez alors des intérêts en contrepartie. Lorsque vous empruntez vous-même de l'argent à une banque, vous payez des intérêts. L'intérêt est donc le prix pour l'utilisation de l'argent d'autrui.

Obligation

Une obligation est un prêt émis par une entreprise ou par un État. Lorsque vous achetez une obligation, vous prêtez de l'argent à cette organisation. En échange, vous recevez (généralement) des intérêts et, à la fin de la durée prévue, vous récupérez le montant prêté.



Obligation subordonnée

Une obligation subordonnée est une [obligation](#) dont les détenteurs ne sont remboursés qu'en dernier lieu. En cas de difficultés financières ou de faillite de l'émetteur, les détenteurs d'obligations subordonnées ne seront remboursés qu'après les autres créanciers et les détenteurs d'obligations ordinaires. Il existe donc un risque que, dans de tels cas, il ne reste pas suffisamment d'actifs pour rembourser l'obligation subordonnée. C'est pourquoi les obligations subordonnées sont moins sûres que les obligations ordinaires. En raison de ce risque accru, ces obligations offrent généralement un taux d'intérêt plus élevé.

Offre publique

Une offre publique est une manière pour une entreprise ou une organisation de proposer des actions, obligations ou autres produits financiers à la vente auprès du grand public. Tout le monde peut acheter ces produits, et pas seulement un groupe restreint d'investisseurs. Pour cette raison, une offre publique doit obligatoirement être accompagnée d'une diffusion publique d'un [prospectus](#).

Offre privée

Une offre privée propose des instruments financiers auxquels le public investisseur n'a pas accès. Cela signifie que l'offre est destinée à un groupe limité d'investisseurs, souvent dotés de caractéristiques spécifiques, telles que des investisseurs professionnels ou fortunés. Ceci ne nécessite pas de diffusion publique d'un prospectus.

Planification patrimoniale

La planification patrimoniale est le processus qui consiste à analyser la situation financière et fiscale actuelle et future d'une personne ou d'une famille. L'objectif est de structurer et protéger le pouvoir d'achat du patrimoine, en tenant compte des souhaits personnels, des relations familiales, des structures juridiques et de l'optimisation fiscale. Elle peut impliquer des testaments, donations, contrats de mariage, mandats, structures de contrôle ou des structures familiales.

Private equity

Le private equity est une forme de financement par laquelle des investisseurs apportent du capital à des entreprises non cotées. Ce capital permet d'acquérir, de restructurer ou de développer ou améliorer des entreprises, dans le but final de réaliser un rendement en vendant ces entreprises ou en les introduisant en bourse. Les investissements en private equity peuvent offrir des rendements élevés, mais s'accompagnent d'un niveau de risque plus important.

Profil de risque

Une description du niveau de risque qu'un investisseur est disposé à accepter, sur la base de ses objectifs, de son horizon de placement et de sa situation financière.

Prospectus

Un document officiel contenant des informations sur une offre publique d'actions, de fonds ou d'autres titres. Il décrit notamment les risques, les coûts et les conditions.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre rapidement un investissement (ou un autre produit financier), ou seulement en subissant une perte, en raison d'un nombre insuffisant d'acheteurs. Cela signifie qu'il peut être difficile d'accéder rapidement à votre argent sans devoir vendre à perte.



Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que la valeur de votre investissement varie en fonction des évolutions des taux d'intérêt du marché. Par exemple, le prix des obligations peut baisser lorsque les taux du marché augmentent. En effet, de nouvelles obligations offriront alors un coupon plus élevé, rendant votre obligation existante moins attractive. L'inverse est également vrai : lorsque les taux du marché diminuent, les obligations existantes prennent souvent de la valeur, car elles offrent un taux d'intérêt supérieur à celui des nouvelles émissions. Le risque de taux peut donc faire fluctuer la valeur de votre investissement selon l'évolution des taux d'intérêt.

Sicav

Sicav est l'abréviation de « Société d'Investissement à Capital Variable ». Il s'agit d'un fonds qui regroupe l'argent de différents investisseurs afin de l'investir, par exemple, dans des actions, des obligations ou d'autres instruments financiers. La sicav est gérée par une société spécialisée, responsable du suivi quotidien et du respect du cadre réglementaire. En tant qu'investisseur, vous achetez des parts de la sicav et devenez copropriétaire du fonds. Vous pouvez revendre ces parts à leur valeur au moment de la vente.

Société de gestion

Une société de gestion est une entreprise responsable de la gestion d'un ou plusieurs fonds d'investissement. Elle assure notamment : la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration et le respect du cadre légal et réglementaire.

Société simple

Une société simple est une structure juridique utile pour gérer et transférer un patrimoine.

Elle peut être créée par des membres d'une même famille ou d'autres parties pour gérer ensemble un patrimoine (tel que des biens immobiliers, des portefeuilles d'investissement ou d'autres actifs de valeur) et peut être utilisée comme instrument de planification successorale.

Taux de marché

Un taux de marché est le taux d'intérêt en vigueur à un moment donné sur le marché financier. Il représente le prix que les banques, entreprises ou pouvoirs publics paient lorsqu'ils souhaitent emprunter de l'argent, ou qu'ils reçoivent lorsqu'ils prêtent. Le taux de marché varie souvent, par exemple en raison de décisions des banques centrales ou de l'évolution de l'économie. Lorsque le taux de marché augmente, emprunter devient plus coûteux. Lorsqu'il diminue, l'emprunt devient au contraire moins coûteux.

Valeur nominale

La valeur nominale est la valeur initiale d'une obligation ; il s'agit généralement du montant que vous récupérez à l'échéance.



VNI

L'abréviation VNI signifie valeur nette d'inventaire. C'est la valeur d'une part dans un fonds d'investissement. Elle est calculée en divisant l'actif net total du fonds par le nombre de parts en circulation.

Volatilité

La volatilité indique à quelle vitesse et dans quelle mesure le prix d'une action, d'une obligation ou d'un autre produit financier peut varier. Si le prix évolue souvent et par grands mouvements, la volatilité est élevée. Si le prix augmente ou baisse lentement, ou presque pas, la volatilité est faible. La volatilité indique donc à quel point le prix est incertain ou sujet à des fluctuations.

Solutions de crédit

1. Crédit Lombard

Un crédit Lombard est un prêt pour lequel le client donne son portefeuille d'investissement en garantie auprès de la banque. Contrairement à un crédit hypothécaire, où un bien immobilier sert de garantie, un crédit Lombard utilise des actifs financiers (actions, obligations, fonds ou assurances branche 23) comme sûreté. Vous restez propriétaire de vos investissements, mais si vous ne remboursez pas le prêt, la banque peut vendre (une partie de) votre portefeuille pour régler le solde.

2. Crédit hypothécaire

Un crédit hypothécaire est un prêt accordé à un consommateur pour :

- l'achat d'un bien immobilier, avec ou sans garantie hypothécaire ;
- tout autre objectif pour autant qu'une garantie hypothécaire soit constituée.

3. Sûreté hypothécaire

Une sûreté hypothécaire signifie que vous donnez une maison ou un autre bien immobilier en garantie lorsque vous contractez un prêt. Cela donne une sécurité supplémentaire à la banque. Si vous n'êtes plus en mesure de rembourser le prêt, la banque est autorisée à vendre le bien pour récupérer l'argent prêté. Pour la banque, il s'agit donc d'un moyen de réduire son risque.

Attention : une sûreté hypothécaire n'est opposable qu'à partir du moment où elle est inscrite auprès du service public Administration Générale de la Documentation Patrimoniale, bureau Sécurité Juridique. Cette inscription donne lieu au paiement de droits d'enregistrement ainsi que de frais de notaire.

4. Mandat hypothécaire

Un mandat hypothécaire signifie que vous signez un acte notarié autorisant la banque à inscrire ultérieurement une sûreté hypothécaire sur votre bien. La banque peut inscrire cette hypothèque (= transformer le mandat en véritable hypothèque) si vous souhaitez emprunter davantage ou si un risque de non-respect des engagements apparaît.